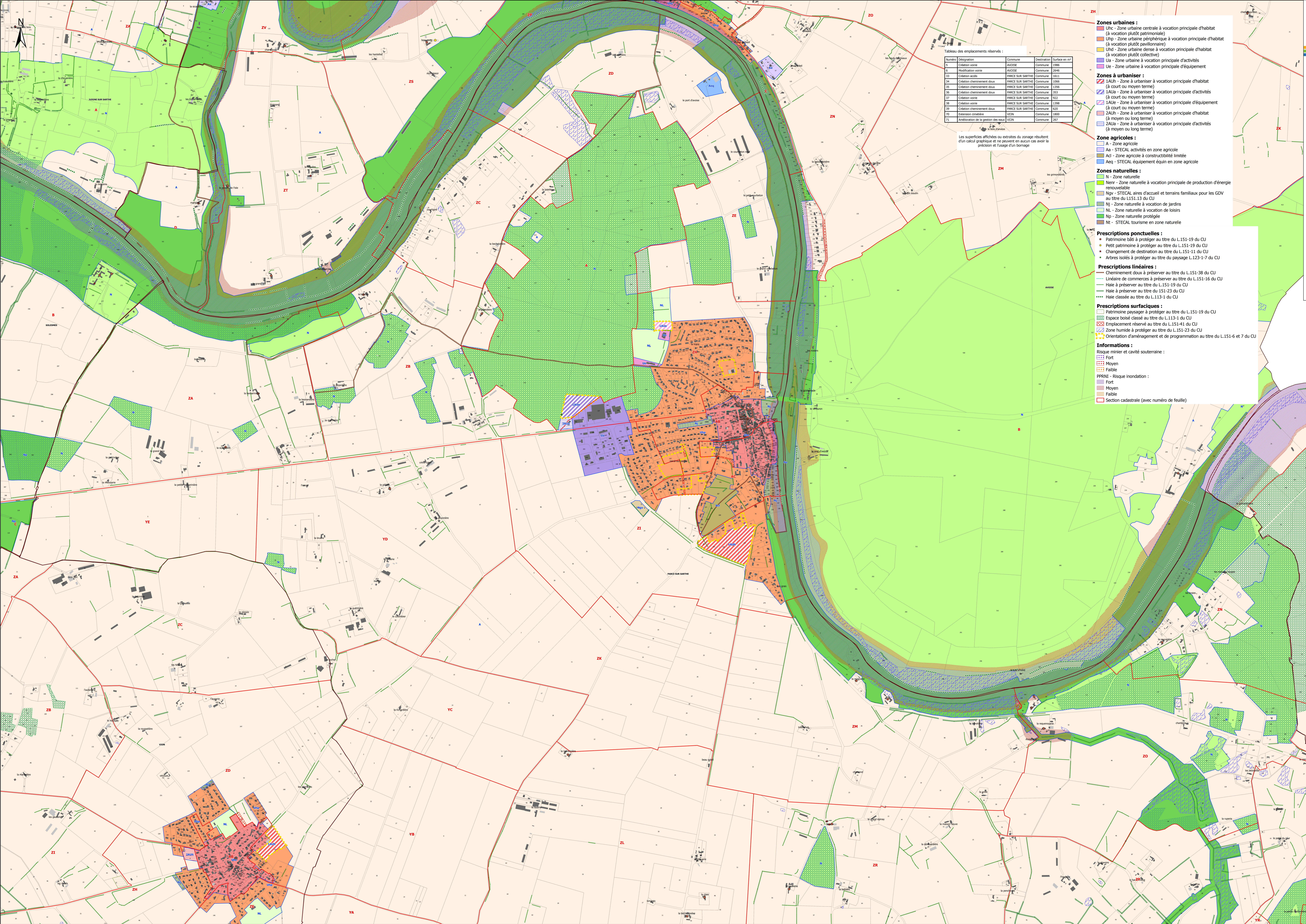

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
5	Création voirie	AVOISE	Commune	1986
6	Modification voirie	AVOISE	Commune	2646
33	Création accès	PARCE SUR SARTHE	Commune	1611
34	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	1066
35	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	1356
36	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	353
37	Création voirie	PARCE SUR SARTHE	Commune	922
38	Création voirie	PARCE SUR SARTHE	Commune	1398
39	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	620
70	Extension cimetière	VION	Commune	1800
71	Amélioration de la gestion des eaux	VION	Commune	267

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :
- 🟥 Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- 🟧 Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- 🟨 Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- 🟪 Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- 🟪 Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- ▨ 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- ▨ 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- ▨ 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- ▤ 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- ▤ 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- ☐ A - Zone agricole
- ☐ Aa - STECAL activités en zone agricole
- ☐ Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- 🟦 Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- 🟩 N - Zone naturelle
- 🟩 Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- ☐ Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- ☐ Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- ☐ NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- 🟩 Np - Zone naturelle protégée
- 🟫 Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- ⬟ Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- ⬟ Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- ★ Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- ⬟ Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- ······ Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- ---- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- ······· Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- wwww Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- •••• Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- ☐ Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- ▩ Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- ⊠ Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- ▨ Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- ☐ Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- ⁘ Fort
- ⁘ Moyen
- ⁘ Faible

PPRNI - Risque inondation :
- ▨ Fort
- ▨ Moyen
- ▨ Faible
- ☐ Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
idea recherche
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de PARCE SUR SARTHE Nord

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
de SABLÉ-sur-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ✆ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ✆ 06 45 57 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de PARCE SUR SARTHE Sud

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ✆ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ✆ 06 45 57 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :
- 🟥 Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- 🟧 Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- 🟨 Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- 🟪 Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- ▨ Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- ▨ 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- ▨ 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- ▨ 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- ▤ 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- ▤ 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- ☐ A - Zone agricole
- ☐ Aa - STECAL activités en zone agricole
- ☐ Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- 🟦 Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- 🟩 N - Zone naturelle
- 🟩 Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- ☐ Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- 🟩 Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- ☐ NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- 🟩 Np - Zone naturelle protégée
- 🟫 Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- ⬟ Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- ⬟ Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- ★ Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- ⬟ Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- ▪▪▪▪▪▪ Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- ---- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- ········ Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- wwww Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- ●●●● Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- ☐ Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- ▩ Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- ☒ Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- ▨ Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- ☐ Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- ⁙ Fort
- ⁙ Moyen
- ⁙ Faible

PPRNI - Risque inondation :
- ▨ Fort
- ▨ Moyen
- ▨ Faible
- ☐ Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
19	Création cheminement doux	LE BAILLEUL	Commune	6663
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
70	Extension cimetière	VION	Commune	1800
71	Amélioration de la gestion des eaux	VION	Commune	267

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage